

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Délibération n°
2026-03-20-07

Date d'affichage : 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le seize mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de DESGUÉE Jérémie.

Présents : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIERE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, JAN Anthony, VERRY Carole, GUERARD Fabien, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, MORELLE Amélie, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlène, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LA MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, TOURNAILLE Sacha, PERIER Karine, BISSON François, GODET Emmanuelle.

Absents excusés : HERVIEU Jacques (pouvoir à Malherbe Séverine), RENAUT Patrice (pouvoir à DESGUÉE Jérémie)

Absents :

Présents : 21 **Pouvoirs :** 2 **Votants :** 23

La séance a été ouverte à 20h08.

M Sacha TOURNAILLE en sa qualité de plus jeune conseiller municipal a été désignée secrétaire de séance.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Fixation du nombre d'adjoint au maire
Délibération 2026-03-20-07

Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal.

Considérant que le nombre maximum d'adjoints est fixé à 6.

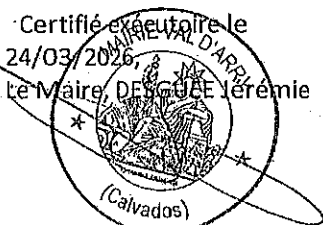
Considérant la proposition de monsieur le Maire de créer 5 postes d'adjoints (dont 4 seront maires délégués) pour la commune de Val d'Arry.

Décision : 23 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer le nombre d'adjoints à 5, dont 4 seront maires délégués.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire le
24/03/2026,
Le Maire, DESGUÉE Jérémie



PREFECTURE DU CALVADOS

26 MARS 2026

COURRIER

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, DESGUÉE Jérémie

